

**DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE – DIRECTION ADMINISTRATIVE -
HABILITATION DE DEPOT, PAR MONSIEUR LE MAIRE, DES DEMANDES
D'AUTORISATIONS PREVUES PAR LE CODE DE L'URBANISME**

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Toulouse accomplit sa mission de réalisation d'équipements publics par l'édification, l'extension, la restructuration et la démolition de bâtiments.

Ces opérations sont l'objet d'autorisations prévues par le Code de l'Urbanisme.

La Ville de Toulouse étant le maître d'ouvrage, il appartient au Conseil Municipal, en application de l'Article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'habiliter Monsieur le Maire à déposer les autorisations prévues par le Code de l'Urbanisme auprès des services compétents et à constituer les dossiers nécessaires à ces procédures.

Les bâtiments et lieux concernés par ces dispositions sont les suivants :

- Quartier Bordelongue, route de Seysses : réalisation d'un centre multi-accueil
- Square Boulingrin : démolition d'un local de stockage dans sanitaires en vue de l'aménagement d'un abri bouliste
- Installation d'un chapiteau pour la mosquée de Bellefontaine
- Jardin Compans Caffarelli : création d'un local pour les gardiens
- Stadium : installation de tribunes pour le terrain d'entraînement du TFC
- Ecole maternelle Jean Jaurès : extension des locaux
- Parc de La Maourine : création d'une serre

En conséquence, et si tel est votre avis, je vous demanderais, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre la délibération suivante :

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil Municipal habilite Monsieur le Maire à déposer les demandes d'autorisations prévues par le Code de l'Urbanisme relatives aux bâtiments ci-après :

- Quartier Bordelongue, route de Seysses : réalisation d'un centre multi-accueil
- Square Boulingrin : démolition d'un local de stockage dans sanitaires en vue de l'aménagement d'un abri bouliste
- Installation d'un chapiteau pour la mosquée de Bellefontaine
- Jardin Compans Caffarelli : création d'un local pour les gardiens
- Stadium : installation de tribunes pour le terrain d'entraînement du TFC
- Ecole maternelle Jean Jaurès : extension des locaux
- Parc de La Maourine : création d'une serre

Il donne son accord à Monsieur le Maire, aux fins de constitution des dossiers nécessaires et de signature de toutes les pièces en rapport avec ces procédures.

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES,
POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,**